

Image not found or type unknown



Bail précaire ou bail temporaire urgence sociale

Par **nico**, le **24/04/2009** à **20:52**

Bonjour,rrnJe souhaite me renseigner sur le cadre légal du bail précaire ou bail temporaire accordé par une mairie (par exemple) en logement d'urgence pour une situation de sinistre (ex.: incendie) à une famille.rnCe type de bail est-il renouvelable si la famille ne peut réintégrer son logement d'origine (si les travaux ne sont pas finis), la bailleur peut-il les expulser sans leur proposer autre chose tant que le logement d'origine n'est pas réparé?rnBref, comment se défendre face à un bailleur qui exige la restitution d'un logement d'urgence (type urgence sociale) si vous n'avez aucune solution au terme du contrat de deux mois?rrnPar avance merci à tous.